

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PHOSPHATES TITRES

Version : FR/25-02-16/D

page : 1/3

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : PHOSPHATES TITRES

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : produit destiné à l'œnologie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25
51201 EPERNAY Cedex
FRANCE
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.
Fax: + 33 (0) 3.26.51.02.20.
fds@ioc.eu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Substance non concernée par la classification CLP.

2.2. Éléments d'étiquetage

Substance non concerné par l'étiquetage CLP.

2.3. Autres dangers

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom chimique : Phosphate diammonique / Chlorhydrate de Thiamine

N° CAS : 7783-28-0 / 67-03-8

N° EINECS : 231-987-8 / 200 641 8

Formule : $(\text{NH}_4)_2\text{HPO}_4$ / $\text{C}_{12}\text{H}_{17}\text{ClN}_4\text{OS}\cdot\text{HCl}$

3.2. Mélanges

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : déplacer la victime dans un endroit aéré. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement

Ingestion : normalement, pas de secours requis. Si de grandes quantités sont avalées, consulter un médecin.

Absorption par la peau : Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau et au savon.

Contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes (afin d'éliminer les poussières).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

Inhalation : Donnée non disponible

Ingestion : Donnée non disponible

Absorption par la peau : Donnée non disponible

Contact oculaire : Donnée non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucun ; si les symptômes persistent, consulter un médecin

SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Conseillés : tous les moyens d'extinction sont appropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit chauffé jusqu'au stade de la décomposition dégage des fumées toxiques d'ammoniac et d'oxyde de phosphore

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complète.

SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection complets incluant des bottes, des gants et un tablier en caoutchouc ainsi qu'un appareil respiratoire autonome. Toujours porter une protection oculaire. Maintenir à distance les personnes non indispensables

6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Garder hors des égouts, des bassins d'orages, des eaux de surface et de la terre.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et pelleter le produit dans des conteneurs à déchets propres et secs et couvrir

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PHOSPHATES TITRES

Version : FR/25-02-16/D

page : 2/3

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 13 pour l'équipement de protection personnel

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer des poussières. Prévenir le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les conteneurs, même vides, retiennent des résidus et vapeurs. Toujours suivre les avis de danger et manipuler les conteneurs comme s'ils étaient pleins

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit tempéré, sec et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de valeurs établies

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : appareil respiratoire.

Protection des mains : porter des gants en caoutchouc.

Protection des yeux : lunettes de protection.

Protection de la peau : vêtement de protection avec des bottes en caoutchouc.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : cristaux blancs anhydres

Odeur : aucune

Seuil olfactif : non pertinent

pH : 8

Point de fusion/ point de congélation : env. 100 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point éclair : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité : donnée non disponible

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur : donnée non disponible

Solubilités : donnée non disponible

Coefficient de partage : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible

Température de décomposition : donnée non disponible

Viscosité : donnée non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

9.2. Autres informations

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Produit stable aux températures usuelles de stockage et de manipulation

10.2. Stabilité chimique

Donnée non disponible

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Combustion rapide avec l'oxygène liquide, l'ozone et les oxydants puissants

10.4. Conditions à éviter

Humidité, température

10.5. Matières incompatibles

Magnésium, acides forts, bases fortes

10.6. Produits de décomposition

Fumées toxiques d'ammoniac et oxyde de phosphore

FICHE DE DONNEES DE SECURITE PHOSPHATES TITRES

Version : FR/25-02-16/D

page : 3/3

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations toxicologiques

Inhalation : irritant pour les muqueuses.

Contact avec les yeux : la poussière peut être irritante.

Contact avec la peau : irritant uniquement après un contact prolongé.

Ingestion : pas d'effets identifiés

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets sur l'environnement : le phosphate provoque la croissance des algues et peut entraîner une dégradation de la qualité de l'eau.

Toxicité aquatique : CL50 Vairon 155 ppm/96 h.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitements des déchets

Méthodes d'élimination : disposer le produit contaminé et les matières utilisées pour le nettoyage du déversement ou de la fuite en conformité avec les exigences requises pour cette matière.

Emballages contaminés : voir les réglementations en vigueur

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Ne rentre pas dans une classification relative aux réglementations sur le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Donnée non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Donnée non disponible

14.4. Groupe d'emballage

Donnée non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Donnée non disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Donnée non disponible

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette substance n'est pas considérée comme matière dangereuse incluse dans l'annexe 1 de la Directive CEE 67/548

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision complète de mise en conformité avec le règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010

N° d'enregistrement toxicité RTECS/NIOSH : TB 93 75 000

TSCA : Substance reprise dans le « toxic substances control act inventory ammericain »

"Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci."